Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N°2023-07-CONC

PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DE CATEGORIE C POUR SIEGER AU SEIN DES JURYS DE CONCOURS ET D'EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale;

Vu le tirage au sort des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C en date du 17 janvier 2019 dans les locaux du Centre de Gestion de l'Eure

- ARRETE-

ARTICLE 1: En application de l'Article 17 du Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, le tirage au sort effectué, parmi les représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C, à permis de désigner les représentants susceptibles de siéger au sein des jurys de concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure.

Sont ainsi désignés, pour siéger au sein des jurys des concours et examens professionnels de catégorie C, les représentants du personnel de catégorie C à compter du 17 janvier 2023 et durant la totalité de leur mandat :

A) Lorsqu'il existe plusieurs représentants pour un même cadre d'emplois, le tirage au sort a désigné le représentant du personnel pour siéger au sein du jury et le suppléant en cas d'empêchement de celui-ci :

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMININITRATIFS		
TITULAIRE	SUPPLEANT	
Madame Evelyne REBOULLEAU Adjoint Administratif	Madame Brigitte BAUDU Adjoint Administratif	

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE		
TITULAIRE	SUPPLEANT	
Monsieur Jimmy FIRMAN Agent de Maitrise	Monsieur Pascal LOUIS Agent de Maitrise Principal	

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

027-282700020-20230119-ARCONC202307-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2023

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES		
TITULAIRE	SUPPLEANT	
Monsieur Cédric MATHIEU Adjoint technique principal de 2ème classe	Monsieur Serge COEURET Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	

B) Lorsqu'il existe un représentant pour un même cadre d'emplois, le représentant de ce cadre d'emplois est désigné par défaut pour siéger au sein du jury.

CADRE D'EMPLOIS DES GARDIEN BRIGADIER		
TITULAIRE	SUPPLEANT	
LENEVEU Vincent Gardien Brigadier de Police Municipale	///////	

CADRE D'EMPLOIS DES A.T.S.E.M.		
TITULAIRE	SUPPLEANT	
LAROCHE Marie-Hélène A.T.S.E.M Principal de 1ère classe	///////	

Si le représentant et/ou le cas échéant son suppléant du cadre d'emplois désigné au paragraphe A et B est dans l'incapacité de siéger aux réunions de jury, celui-ci sera remplacé par le représentant qui a été tiré au sort parmi tous les représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie C (paragraphe C).

C) Lorsqu'il n'existe aucun représentant pour certains cadres d'emplois, le tirage au sort parmi tous les représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie C, a désigné le représentant pour siéger au sein des jurys des cadres d'emplois de catégorie C, autres que ceux désignés aux paragraphes A et B, et le suppléant en cas d'empêchement de celui-ci:

CADRES D'EMPLOIS Où IL N'Y A AUCUN REPRESANTANT DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C (Cadre d'emplois des auxiliaires de soins, des agents sociaux, des adjoints d'animation, des auxiliaires de puéricultur		
des adjoints du patrimoine, des gardes champêtres)		
TITULAIRE	SUPPLEANT	
Monsieur Pascal DEBRUILLE Adjoint technique principal de 2ème classe	Madame Marie-Hélène LAROCHE A.T.S.E.M Principal de 1ère classe	

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

027-282700020-20230119-ARCONC202307-AR

Accusé certifié exécutoire

Département

de L'EURE

Réception par le préfet : 19/01/2023

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3: Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet.

Fait à Evreux, le 17 janvier 2023

Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion

